

MISSIONS DES RELAIS ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

Auprès des Assistants Maternels

Soutien et informations dans l'exercice de leur profession :

- informations et accompagnement sur le développement et l'accueil du jeune enfant,
- échanges de pratiques entre professionnels,
- informations sur les dispositifs de formation, prise en charge des coûts, modalités de remplacements...

Soutien et informations sur leur statut professionnel :

- les droits et obligations,
- la convention collective,
- le contrat de travail,
- les modalités d'agrément pour les personnes intéressées par la profession,
- les démarches administratives Pôle emploi, droit du travail, retraite...



Auprès des familles

- Informations sur les différents modes d'accueil du jeune enfant,
- Informations, accompagnement et orientation sur les démarches liées à l'emploi d'un assistant maternel (droits et devoirs, contrat de travail, prestations familiales, formation du salarié...),
- Organisation de temps d'informations et d'échanges sur le développement et l'éveil du jeune enfant,
- Informations sur les lieux ressources destinés aux parents (bibliothèques, ludothèques...).

Auprès des enfants

Participation à la socialisation et l'éveil des enfants sous la responsabilité et la participation active de son assistant maternel.



Informations pratiques

L'animateur du RAM vous accueille et vous informe :

Sur rendez-vous :

- Mardi de 16h à 20h
- Mercredi de 9h à 12h (fermé un mercredi par mois)
- Jeudi de 14h à 17h
- Un samedi par mois de 9h à 12h

Permanences téléphoniques :

- Lundi de 14h à 16h
- Jeudi de 12h à 13h

Accueil collectif :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h30